



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
République Algérienne Démocratique et Populaire

وزارة البريد والمواصلات السلكية واللاسلكية  
Ministère de la Poste et des Télécommunications

الوكالة الوطنية للذبذبات  
Agence Nationale des Fréquences

## Session d'examen du Certificat Restreint de Radiotéléphoniste des stations terrestres et mobiles du service amateur

L'Agence Nationale des Fréquences informe l'ensemble des intéressés par l'obtention d'un certificat restreint de radiotéléphoniste des stations terrestres et mobiles du service amateur, qu'un examen sera organisé **le Mercredi 13 janvier 2021 à 9h30 au niveau de la Direction Générale de l'Agence Nationale de Fréquences** (Adresse : 04, Boulevard KRIM Belkacem, les sept merveilles BP 146 16027 Alger).

A cet effet, les candidats intéressés à participer à cet examen, doivent impérativement déposer un dossier comprenant les documents ci-après :

- Une demande ayant pour objet la participation à une session d'examen pour l'obtention de certificat d'opérateur radiotéléphoniste ;
- Extrait de naissance récent ;
- Photocopie de la carte d'identité ;
- Timbre 100 DA ;
- 2 photos d'identité récentes ;
- Frais de service 1 500 DA.

**NB :** Le paiement se fait par virement au compte de l'ANF, un accusé de virement doit être déposé avec le dossier.

**Destinataire :** Agence Nationale des Fréquences

**Adresse :** 04, Bd Krim Belkacem, les Sept Merveilles-Alger BP146

**N° Compte CCP :** 322220 Clé 79

**Type de virement :** Virement Accéléré VAC.

Le dépôt du dossier doit se faire avant le mardi 12 janvier 2021 au siège de l'Agence Nationale des Fréquences sis 04.Bd Krim Belkacem, les Sept Merveilles-Alger BP 146.